

## INIQUITÉ POUR LES PRODUCTEURS DE GRAINS QUÉBÉCOIS SUR LE MARCHÉ DU CARBONE

**Longueuil, le 26 février 2024** – À la suite de la publication des résultats des enchères sur les crédits carbone compensatoires du 22 février dernier, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) tiennent à rappeler les impacts négatifs et répétés de ces enchères sur le coût de production dans le secteur des grains. Encore une fois, ce sont les règles de tarification du carbone prônées par le gouvernement du Québec qui creusent le déséquilibre concurrentiel entre les producteurs québécois et ceux du reste du Canada et du Midwest américain.

Seulement dans le domaine des grains, les producteurs québécois déboursent quelque 27,9 millions \$ annuellement en droits d'émissions de GES pour l'utilisation d'intrants énergétiques. De ce montant, plus de 18 millions \$ sont versés spécifiquement pour l'utilisation de diesel agricole — c'est ce que révèle le décompte réalisé par les PGQ et mis à jour avec les données tirées de la plus récente enchère sur les crédits carbone.

« Nous demandons à nouveau une meilleure équité en matière de tarification du carbone. Les mesures de réduction des GES doivent impérativement tenir compte des complexes réalités du secteur agricole et s'y adapter. Depuis 2013, le montant cumulatif déboursé s'élevait déjà à 127 millions \$, auquel s'ajoutera la somme de l'année en cours. Nous enjoignons le gouvernement du Québec à exempter le milieu agricole de la taxe carbone ou à en compenser les coûts inhérents comme le diesel agricole. Les producteurs québécois sont, à l'heure actuelle, nettement désavantagés par les règles de tarification de carbone du Québec. La Bourse du carbone est plus contraignante pour les producteurs de grains que la taxe carbone du fédéral qui s'applique dans la plupart des provinces. Qui plus est, nos concurrents américains n'ont pas à défrayer un sou en matière de carbone. Ainsi, les producteurs québécois sont *de facto* disqualifiés du jeu de la concurrence économique internationale », affirme le président des PGQ, M. Christian Overbeek.

Une augmentation de 4,7 % peut être observée depuis les dernières enchères s'étant déroulées en novembre 2023. En comparant les chiffres actuels avec l'enchère de février 2023, cette tendance représente une hausse de 44,9 %. Le coût de cette politique pourrait atteindre près de 80 M\$ en 2029-2030, selon les prévisions de croissance du prix du carbone à la Bourse du carbone de Californie.

« Nous sommes vivement désavantagés face à nos concurrents canadiens qui n'ont pas à payer pour leurs émissions de GES liées à la consommation de diesel agricole; nous appelons le gouvernement du Québec à instaurer une politique de compensation pour

maintenir la compétitivité des fermes québécoises. Seule cette mesure peut contribuer à rétablir l'équilibre concurrentiel de notre secteur. Sans quoi, c'est l'économie et l'autonomie alimentaire du Québec qui en pâtissent », ajoute M. Overbeek.

### **Les Producteurs de grains du Québec**

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus de nourrir l'ensemble des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards de dollars. La production de grains est le 3<sup>e</sup> secteur agricole québécois. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois au Québec.

- 30 -

#### **Source**

Producteurs de grains du Québec (PGQ)  
<https://www.pgq.ca/>

#### **Renseignements**

Julien Nelson, 450 495-0250  
Ludovic Théberge, 514 553-9614  
[medias@lorangebleue.biz](mailto:medias@lorangebleue.biz)